

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 7 novembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 14 novembre 2022

### AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AIFRES

#### Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Nathalie CLAIN, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Fabrice BARREAU à Frédéric NOURRIGEON, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Florent SIMMONET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Méлина TACHE, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florence VILLES, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND à Elmano MARTINS.

#### Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

#### Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

#### Titulaires absents excusés :

Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

#### AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AIFFRES

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral de modification statutaire en date du 8 février 2019 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-41 à L.153-44 relatifs à la Modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aiffres approuvé le 3 juillet 2012, modifié le 29 janvier 2013 (modification simplifiée n°1), le 12 novembre 2015 (modification simplifiée n°2), le 30 mai 2016 (modification simplifiée n°3), le 26 juin 2017 (modification simplifiée n°4), le 21 décembre 2017 (modification simplifiée n°5) et le 23 septembre 2019 (modification simplifiée n°6) ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2021, portant engagement de la Modification n°1 du PLU d'Aiffres ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2021 portant justification des capacités d'urbanisation de la Commune d'Aiffres dans le cadre de la modification n°1 de son PLU ;

Vu la notification du projet aux Personnes Publiques Associées ;

Vu les réponses des Personnes Publiques Associées ;

Vu la décision n°E22000033/86 en date du 17 mars 2022, de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers désignant Monsieur Yves ARNEAULT, en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2022, portant organisation de l'enquête publique relative au projet de Modification n°1 du PLU d'Aiffres ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022, portant suspension de l'enquête publique relative au projet de Modification n°1 du PLU d'Aiffres ;

Vu l'arrêté du 26 août 2022, portant reprise de l'enquête publique relative au projet de Modification n°1 du PLU d'Aiffres ;

Vu le rapport et les conclusions (avis favorable) du commissaire-enquêteur en date du 7 novembre 2022 ;

La présente modification a notamment pour objet d'ouvrir une partie d'une zone 1AUXa et de supprimer deux Emplacements Réservés (ER 40 et ER 31).

Comme le prévoit le Code de l'urbanisme, le dossier a été transmis aux Personnes Publiques Associées avant le début de l'enquête. La Préfète des Deux-Sèvres ainsi que la Mission Régionale de l'Autorité environnementale ont émis des observations tant sur la forme que sur le fond. La CAN a donc décidé de suspendre l'enquête publique en cours, afin d'adapter le projet aux remarques reçues. Ainsi, un élément du dossier a été ôté et des éléments de contexte ont été ajoutés au dossier concernant l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 1AUXa. Une seconde notification a été effectuée et l'enquête publique a pu reprendre.

De ce fait, l'enquête publique s'est tenue en Mairie d'Aiffres et au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais du lundi 9 mai 2022 à 9h00 au samedi 11 juin 2022 à 12h00, puis du mercredi 14 septembre 2022 à 9h00 au jeudi 13 octobre 2022 à 17h00. Une observation écrite a été rédigée sur le registre (doublée par courriel), sans rapport avec l'objet de la modification.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Aiffres.

Le rapport d'enquête est annexé à la présente délibération.

La Communauté d'Agglomération du Niortais considère alors que la Modification n°1 du PLU d'Aiffres est prête à être approuvée, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la Modification n°1 du PLU d'Aiffres, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Jacques BILLY**

**Vice-Président Délégué**